

Direction des Ressources Humaines
Pilotage Ressources Humaines

INTERSYNDICALE

CFDT – CGT – FA-FPT – FO/SUD/UNSA

Strasbourg, le - 3 OCT. 2024

Mesdames et Messieurs les représentant·es de l'intersyndicale CFDT – CGT – FA-FPT – FO/SUD/UNSA,

Avant de répondre aux différents points du message que vous nous avez adressé dans le cadre de nos échanges relatifs à l'adhésion de la collectivité au CNAS et à l'avenir de notre Amicale des Personnels, nous tenons en premier lieu à vous renouveler nos remerciements pour la qualité des échanges que nous avons pu avoir sur ces sujets, qui nous ont permis d'aboutir à un accord dont les derniers détails seront discutés dans les toutes prochaines semaines.

Comme évoqué lors de notre rencontre du 16 septembre et confirmé dans notre message adressé à l'ensemble des agents le 18 septembre, si l'adhésion au CNAS va effectivement modifier les missions que la collectivité confie à l'Amicale, celle-ci demeurera un partenaire privilégié en tant qu'interlocuteur de proximité entre le CNAS et les agent·es. En outre, son rôle d'acteur local et de lien entre les agent·es de toutes les générations sera renforcé avec des moyens financiers accrus pour accompagner cette évolution, sans que ceux-ci n'obèrent l'enveloppe sanctuarisée au titre du RIFSEEP3.

La destination de cette majoration de la subvention de fonctionnement n'est pas encore déterminée : nous avons pris note de votre proposition de prise en charge de la cotisation d'adhésion au CNAS des retraité·es. Celle-ci pourra être débattue parmi les autres propositions formulées par les agent·es qui ont eu l'occasion de s'exprimer à l'occasion du sondage proposé cet été par l'Amicale, étant souligné par ailleurs l'intérêt partagé que nous portons au développement de partenariats locaux par l'association.

Sur le sujet des chèques vacances, nous vous confirmons d'une part que la gestion du supplément alloué aux travailleurs-travailleuses handicapé·es sera maintenue à l'Amicale, et d'autre part que c'est à travers le RIFSEEP3 qu'une forme de compensation peut être trouvée pour les agent·es.

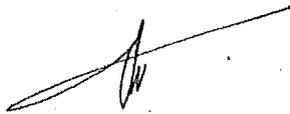
Concernant le Noël des enfants, l'Amicale des Personnels conservera la mission d'organiser le spectacle pour les enfants du personnel. Toutefois, les chèques Cadhoc fournis par le CNAS ne feront pas l'objet d'un complément : le manque à gagner sera plus que compensé par l'octroi de chèques (47€) à l'occasion de la rentrée scolaire à partir de 11 ans.

S'agissant des médailles et du fonds de secours, nous sommes en phase avec vos propositions : les agent·es bénéficieront des gratifications CNAS et de la bonification de l'EMS pour les médailles, et le fonds de secours sera maintenu. Il n'est en revanche pas prévu de maintenir les bourses d'études dont le caractère illégal avait déjà été identifié.

Enfin, si nous vous rejoignons sur le besoin de veiller à la complémentarité entre les offres du CNAS, catalogue national, et de l'Amicale, lieu d'accueil humain et de proximité, il ne nous serait pas loisible de faire prendre en charge la cotisation à l'Amicale par la collectivité puisque celle-ci deviendrait de fait une association transparente. En revanche, dans le cadre de la nouvelle convention, l'association aura l'opportunité de proposer de nouvelles options, tant pour ses recettes que pour ses dépenses.

Nous espérons avoir répondu à l'ensemble de vos demandes et aurons plaisir à échanger plus avant avec vous le 18 octobre prochain sur les dernières modalités pratiques de cette évolution de notre action sociale au profit des agent·es de l'Eurométropole de Strasbourg.

Syamak AGHA BABAEI
Premier Adjoint au Maire



Valentin RABOT
Vice-Président de l'Eurométropole

